

Commune de Saint-Martin-d'Uriage
Département de l'Isère

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 4.2.2

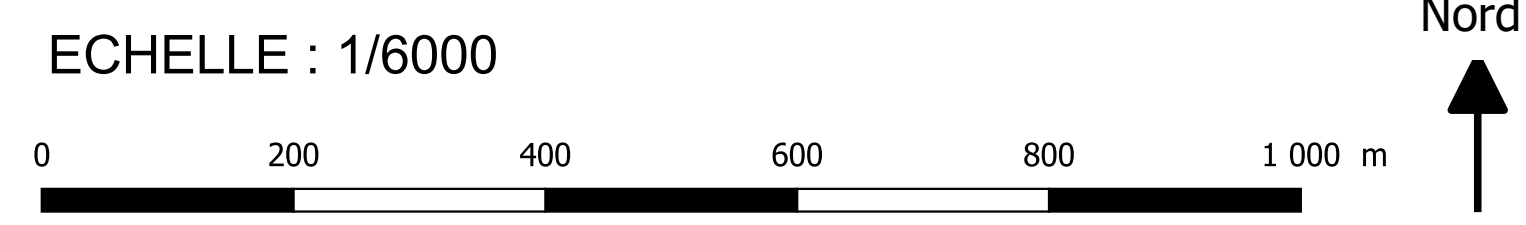
Se reporter également aux pièces 4.1

**REGLEMENT GRAPHIQUE
nord**

Phase Arrêt
18 novembre 2022

Maître d'ouvrage :
Commune de Saint-Martin-d'Uriage

Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - 2020



Consulter également le règlement graphique (pièce n° 4.1)
et le règlement écrit (pièce n°5) ainsi que les annexes du
PLU (pièce n°6).

ZONAGE

RISQUES NATURELS en application de l'art. L123.11b du CU
Secteurs constructibles sous conditions (voir règlement écrit)
Secteurs inconstructibles sauf exceptions (voir règlement écrit)
Se reporter au PPRN annexé au PLU

